

SAISON 2016 / 2017

## Votre bout 'chou se met au sport...



### ● Mais qu'est-ce que le baby-sport ?

Il s'agit d'un éveil corporel, d'une stimulation sensorielle permettant le développement psychomoteur de l'enfant dans des domaines variés :

- *La grande motricité* : marcher, courir, sauter, ramper, glisser, tourner, grimper...  
L'enfant emprunte des parcours spécialement adaptés, il trouve des solutions pour surmonter des obstacles.
- *La motricité fine d'ajustement* : manipuler des objets de formes et de consistances différentes (balles, cerceaux, raquettes etc.)...  
L'enfant apprend à explorer l'espace et à se découvrir.
- *La motricité d'expression et de création* : l'enfant réalise des jeux de rôles, de mimes, de danse, de chant avec la mise en œuvre de l'imaginaire.

### ● Quels sont les avantages pour votre enfant ?

**« Votre enfant a besoin de s'amuser, de se dépenser pour bien et mieux grandir. »**

- *Le baby-sport permettra d'acquérir une meilleure maîtrise de son corps* (il améliorera l'équilibre, la coordination motrice ainsi que les réflexes).
- *Le baby-sport facilitera son éducation* (l'enfant assimilera plus efficacement des techniques d'apprentissage de la lecture et de l'écriture).
- *Le baby-sport contribuera à son épanouissement* (il favorisera la confiance en soi et l'intégration à un groupe mais il développera également les valeurs de respect et d'entraide sous une forme ludique).
- *Le baby-sport est bon pour la santé de votre enfant* (il agit positivement sur certains troubles tels que la dyslexie, les troubles de l'attention, de l'hyperactivité...)

**« Votre enfant gardera en mémoire l'apprentissage de ces gestes pour s'en resservir plus tard quand il débutera une activité physique et sportive. »**

**DÉBUT DES SÉANCES LE MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016...**



## ● POUR QUI ?

Le CCAS de Clairmarais propose une activité baby-sport réservée aux enfants âgés de 3 à 6 ans (inférieur à 7 ans à la date d'inscription).

Le baby-sport est proposé aux enfants et petits-enfants Clairmaraisiens.

Cette activité est également ouverte aux enfants extérieurs à la commune. (Sous réserve de places suffisantes)

## ● PAR QUI ?

Les enfants seront initiés à la pratique du baby-sport par Laurent DECOOPMAN, animateur de la commune de Clairmarais, titulaire du BPJEPS « Activités Physiques pour Tous » ainsi que par une aide-animatrice.

## ● QUAND ? Chaque mercredi de septembre 2016 à juin 2017 (hors vacances).

- De 14h à 15h\* pour les enfants âgés de 5 à 6 ans.
- De 15h à 16h\* pour les enfants âgés de 3 à 4 ans.

*\*horaires adaptées en fonction des inscriptions*

## ● OU ? Les enfants seront accueillis à la salle multifonctionnelle.

### **TARIF FORFAITAIRE POUR LA PÉRIODE DE SEPTEMBRE 2016 À JUIN 2017**

| <b>PUBLIC</b> | <b>Enfants de Clairmaraisiens</b> | <b>Petits-enfants de Clairmarais</b> | <b>Enfants extérieurs à la commune</b> |
|---------------|-----------------------------------|--------------------------------------|--|
| <b>TARIFS</b> | <b>30€</b>                        | <b>40€</b>                           | <b>50€</b>                             |

**Avec 2 séances de découverte offertes sans engagement**

Les moyens de paiement sont :  
espèces - chèque libellé à l'ordre du trésor public - chèques vacances

## ● PIÈCES À FOURNIR ?

Pour pré-inscrire votre enfant, il vous suffit de retourner l'ensemble des documents ci-dessous en mairie avant le mercredi 21 septembre 2016.

1. Le bulletin d'inscription à retirer en mairie ou à télécharger sur [www.clairmarais.net](http://www.clairmarais.net) (1 par enfant)
2. Une photo d'identité (pour les nouveaux inscrits)
3. Une attestation d'assurance extra-scolaire
4. Un certificat médical autorisant la pratique du baby-sport
5. La cotisation annuelle

**Contact Laurent : du lundi au vendredi de 9h à 12h**

02, Route d'Arques - 62500 CLAIRMARAIS

Téléphone : 03.21.38.08.61

Courriel : [mairie.clairmarais@free.fr](mailto:mairie.clairmarais@free.fr) - Internet : [www.clairmarais.fr](http://www.clairmarais.fr)

